

POLITIQUE ET PLAN D'ACTION



TABLE DES MATIÈRES

PAGE 2

MOT DU MAIRE	PAGE	3
COMITÉ TECHNIQUE	PAGE	4
INTRODUCTION	PAGE	5
CADRE MUNICIPAL	PAGE	6
MISE EN CONTEXTE	PAGE	7
PORTRAIT	PAGE	8
VISION, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX	PAGE	9
PLAN D'ACTION	PAGE	10



MOT DU MAIRE PAGE 3



La rivière Bonaventure fait partie de notre paysage, de notre culture et de notre vie. Cette richesse collective a été au cœur de notre développement économique, sous différentes formes, depuis l'existence de notre ville. Autrefois, la drave y prenait beaucoup de place. Aujourd'hui ce sont les activités récréotouristiques qui monopolisent la rivière Bonaventure. Il faut aussi tenir compte de la prise de possession par la population. En effet, les propriétaires utilisent leur terrain, soit sous forme de villégiature ou encore pour y élire domicile.

Depuis plusieurs années, les intervenants rattachés à la rivière ont cherché des solutions afin de préserver la qualité de la rivière et ont également tenté d'apporter des solutions afin de maintenir une occupation intelligente. La présente politique s'inscrit dans une démarche que la Ville a initié à la suite du dépôt du « Cadre de gestion adapté à la rivière Bonaventure » qui se veut le résultat d'un forum initié par le Conseil de l'eau Gaspésie Sud.

Nous avons débuté nos interventions avec Opération Rives qui se voulait une approche de sensibilisation et d'éducation entourant l'importance de préserver les rives de la rivière. Après trois années de rencontre, de consultation et de sensibilisation, nous sommes au point où nous visons à encadrer et à agir avec des actions claires. La Ville a un rôle à jouer et, par le biais de cette politique, nous souhaitions nous donner les moyens et les ressources pour agir avec l'aide de la population.

La Bonaventure, notre héritage, se veut une politique qui permettra de prendre conscience du privilège de partager un bien commun qu'est la rivière Bonaventure.

Roch Audet, Maire



UN TRAVAIL COLLABORATIF







Mission Rivière

Pascal Henry, Président Andrée-Anne Cormier, Vice-présidente

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Bonaventure

André Babin, Citoyen André Landry, Citoyen

Ville de Bonaventure

Roch Audet, Maire

Jean-Charles Arsenault, Conseiller municipal

François Bouchard, Directeur général

Florence Bouchard, Directrice du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire Sylvain Arbour, Citoyen INTRODUCTION

PAGE 5

LA RICHESSE D'UNE COLLECTIVITÉ

Le territoire du Québec renferme 3% des réserves d'eau douce de la planète. Cette grande abondance vient faciliter la vie de tous ceux et celles qui habitent ici. L'accès à une eau de qualité est un grand avantage pour toute personne qui peut dès lors subvenir à ses besoins : elle peut utiliser l'eau pour s'abreuver, pour son hygiène personnelle, pour nettoyer des surfaces, arroser des plantes et des jardins ainsi que plusieurs autres usages.

L'eau est une ressource essentielle pour la fabrication industrielle de biens de toutes sortes, pour la restauration, la construction et l'entretien des bâtiments et des infrastructures, pour l'agriculture, pour la production d'énergie, pour l'extraction minière et bien d'autres utilisations qui font partie du quotidien de chacun d'entre nous. Et, bien évidemment, l'eau procure du plaisir, du réconfort et de l'inspiration quand elle se présente sous la forme d'un lac, d'une rivière ou d'un bord de mer.

C'est l'immense privilège dont bénéficient les citoyens(nes) de Bonaventure d'avoir à leur portée une rivière exceptionnelle qui participe à leur qualité de vie et leur fierté d'habiter un si bel endroit riche de tous ces avantages. Mais avec cette richesse vient la responsabilité de l'utiliser de façon durable pour pouvoir la transmettre à ceux et celles qui nous suivront, comme nous l'ont légués nos ainés et nos ancêtres.

La présente Politique vise à orienter et à soutenir les actions de la communauté envers une utilisation viable, plaisante et à long terme de la rivière Bonaventure, au bénéfice de ceux et celles qui vivent ici, qui y viennent en visite ou qui arriveront dans les générations à venir.



VOLONTÉ MUNICIPALE

Le territoire de la Ville de Bonaventure s'est développé et transformé au fil des années selon une vision et des valeurs bien définies. Tout au long de son développement, la Ville a toujours priorisé la préservation et la mise en valeur des richesses naturelles de son territoire et le bien-être de la collectivité, conciliant ainsi les dimensions sociales, économiques et environnementales.

La Ville de Bonaventure énonce dans ses documents d'orientation tels que la Politique de développement (2018), la Politique familiale municipale (2021) et la Politique municipalité amie des aînés (MADA, 2022), les valeurs guidant ses actions et ses décisions futures sur territoire : implication citoyenne, sentiment son ouverture et accueil, équité d'appartenance, préservation de son héritage historique et de ses milieux naturels. La Bonaventure, notre héritage : politique et plan d'action s'inscrit dans le prolongement de la vision que s'est dotée la Ville de Bonaventure en 2018 dans laquelle elle s'engage à agir selon les valeurs suivantes :

"Ville à vocation touristique, de classe internationale, qui se développe en harmonie avec son environnement afin d'assurer le bien-être de la collectivité, la fierté de ses citoyens, la qualité de l'accueil et du séjour des touristes, la mise en valeur de son patrimoine naturel, culturel et bâti. Le tout, dans le respect de l'authenticité du milieu."

À cet effet, la Ville désire orienter ses efforts dans la conciliation des attentes et des besoins des différents groupes présents sur son territoire. La Ville considère comme essentielle la prise en compte des attentes de tous et souhaite que les conflits d'usages potentiels soient bien gérés. Elle souhaite assurer le bien-être de la collectivité, c'est-à-dire des résidents permanents, des villégiateurs et des invités.



LA SUITE D'OPÉRATION RIVES

La Bonaventure, notre héritage : Politique et plan d'action s'inscrit dans la poursuite des actions réalisées au fil des années par la Ville de Bonaventure en lien avec la rivière comme le projet Opération Rives. Le tout s'arrime à la stratégie de développement et à la Politique familiale qui guident la Ville.

Opération Rives visait à assurer en territoire municipal la qualité des milieux riverains et aquatiques de la rivière Bonaventure.

Ce projet de trois ans consistait à mettre en œuvre une vaste campagne de sensibilisation, de mobilisation et d'accompagnement des propriétaires riverains en matière de restauration ou de maintien de la bande de végétation riveraine des abords de la rivière.







PORTRAIT DE LA RIVIÈRE

PAGE 8



LOCALISATION

Prenant sa source dans les monts Notre-Dame en Gaspésie, la rivière Bonaventure coule sur un parcours de 125 km jusqu'à la baie des Chaleurs. Dans sa section amont, elle sillonne le territoire public de la MRC Haute-Gaspésie et de la MRC Bonaventure. Dans sa section plus en aval, elle traverse les municipalités de Saint-Alphonse et de Saint-Elzéar, pour terminer sa course dans la Ville de Bonaventure.

UNE RIVIÈRE ATTIRANTE POUR LA VILLÉGIATURE

Le pouvoir d'attraction de la rivière se traduit par une demande grandissante de villégiature aux abords de la rivière, tant pour des chalets saisonniers pour des résidences que permanentes, ce qui constitue une pression supplémentaire sur l'intégrité des rives. De façon à documenter cette situation, une évaluation de la qualité des rives de la rivière a été réalisée par le Conseil de l'Eau Gaspésie Sud à l'été 2013. Ce travail a permis de constater que près de 25 % des rives en territoire municipal de la Ville de Bonaventure sont dégradées. Cette altération entraîne indéniablement des conséquences sur la qualité des paysages naturels, la qualité de l'eau et sur la biodiversité.

UNE RIVIÈRE À VOCATION RÉCRÉOTOURISTIQUE

Cette rivière a vu sa vocation évoluer au fil du temps. Voie de navigation depuis longtemps, elle a été utilisée pendant de nombreuses années pour le flottage du bois coupé dans les chantiers forestiers situés en Considérée dans les années 1900 comme un haut lieu de pêche sportive au saumon pour une élite privilégiée, le cours d'eau attire toujours de nos jours des passionnés de pêche au saumon atlantique en provenance d'un peu partout. Elle séduit également les adeptes d'activités récréatives aquatiques, comme la baignade et la descente en embarcation, pratiquées par la population locale mais également par les visiteurs, pour la plupart friands de milieux naturels intacts et authentiques.

VISION, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX PAGE 9



AXE D'INTERVENTION

- 1. Assurer et accroître le niveau d'intégrité écologique de la rivière Bonaventure.
- 2. Privilégier le développement responsable du territoire dans une perspective de développement durable.
- 3. Améliorer l'accessibilité ainsi que des mesures d'encadrement liés aux accès publics à la rivière Bonaventure.
- 4. Adapter nos pratiques individuelles et collectives dans un contexte de changements climatiques.

VISION

"La rivière Bonaventure est l'une des grandes richesses de notre patrimoine. Elle bâtit notre identité, contribue au bien être collectif et elle est source de vitalité économique. Son caractère unique et sa beauté en font notre fierté.

Nous en sommes tous les gardien(ne)s. "

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- 1. Encourager la sensibilisation et l'éducation de la collectivité sur les incidences négatives engendrées par certaines activités et pratiques sur les milieux aquatiques.
- 2. Promouvoir la préservation et la protection de la rivière Bonaventure.



PLAN D'ACTION

2023-2027



Plan d'action 2023-2027

AXE [D'INTERVENTION			
1	Maintenir et accroître le niveau d'intégrité écologique de la rivière Bonaventure			
OBJE				
1.1	Améliorer la qualité de l'eau de la rivière Bonaventure			
ACTIO	ON CONTRACTOR OF THE PROPERTY	Type d'action	Partenaires potentiels	Échéancier
1.1.1	Favoriser l'instauration d'infrastructures vertes afin de diminuer le volume d'eau pluviale se retrouvant dans le réseau municipal (exemple : jardins de pluies, stationnements perméables, infrastructures vertes, marais filtrant, etc.).	Mobilisation	MRC Bonaventure, Comité ZIP, CREGIM, CEGS	En continu
1.1.2	Mobiliser la MRC Bonaventure à fournir un soutien aux municipalités en lien avec la gestion des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées.	Mobilisation	MRC Bonaventure, MELCCFP	2023-2027
1.1.3	Développer des outils de sensibilisation afin de favoriser la mise aux normes des systèmes d'eaux usées des résidences isolées.	Mobilisation	MRC Bonaventure, CEGS	2023-2025
1.1.4	Soutenir les propriétaires riverains dans la mise aux normes des systèmes d'eaux usées non conformes.	Mobilisation	MAMH	En continu
1.1.5	Instaurer un service structuré de vidange des systèmes d'eaux usées.	Opération	MRC Bonaventure	2027
OBJE	CTIF			
1.2	Encourager l'implication citoyenne dans la protection des milieux riverains			
ACTIO	ON CONTRACTOR OF THE PROPERTY	Type d'action	Partenaires potentiels	Échéancier
1.2.1	Favoriser les activités éducatives reliées à l'eau (exemple : J'adopte un cours d'eau, histoire de saumon, etc.).	Sensibilisation	CSRL, Mission Rivière, FQSA, Bioparc, Comité ZIP, CEGS	En continu
1.2.2	Mettre à jour l'ensemble des outils de sensibilisation de la trousse du propriétaire riverain du projet Opération rives.	Sensibilisation	MELCCFP, CEGS, Mission Rivière	2023-2027
1.2.3	Mettre en place un programme de soutien des propriétaires riverains désirant revégétaliser et/ou améliorer leur bande riveraine (exemple d'initiative :distribution annuelle d'arbres au printemps, conceptualisation de plan de revégétalisation).	Mobilisation	CEGS,	2024-2027
1.2.4	Créer une bande riveraine modèle.	Mobilisation	Carbone riverain, CEGS	2024-2025

AXE	D'INTERVENTION					
2.	Privilégier le développement responsable du territoire dans une perspective de développement durable					
OBJE	CTIF					
2.1	Favoriser des pratiques commerciales en accord avec la culture locale et le patrimoine naturel de la rivière					
ACTI	ON CONTRACTOR OF THE PROPERTY	Type d'action	Partenaires potentiels	Échéancier		
2.1.1	Mobiliser et soutenir les partenaires du milieu à maintenir une cohabitation harmonieuse de tous les types d'usage.	Mobilisation	MRC Bonaventure, Mission Rivière	En continu		
OBJE	ECTIF					
2.2	Reconnaitre les valeurs écosystémiques de la rivière dans le développement de la Ville					
ACTI	ON CONTRACTOR OF THE PROPERTY	Type d'action	Partenaires potentiels	Échéancier		
2.2.1	Établir les secteurs potentiels pour le développement.	Mobilisation	CCU, MRC Bonaventure	2024-2027		
2.2.2	Promouvoir la rivière Bonaventure comme élément favorisant à un milieu de vie attrayant et dynamique.	Sensibilisation	Vivre en Gaspésie, MRC Bonaventure	En continu		
2.2.3	Promouvoir une vision intermunicipale cohérente entre les municipalités avoisinantes.	Concertation	Saint-Alphonse, Saint- Elzéar, MRC Bonaventure (TNO)	En continu		
2.3	Impliquer concrètement la population locale, les usagers et les propriétaires riverains dans la préservation du	cachet authentiqu	e de la riviere Bonaveni	ure		
ACTI	ON ON	Type d'action	Partenaires potentiels	Échéancier		
2.3.1	Veiller à l'encadrement de certains types de constructions/installations.	Réglementation	MRC Bonaventure	2025-2027		
2.3.2	Assumer le leadership de la protection et de la mise en valeur de la rivière auprès des municipalités avoisinantes.	Mobilisation	Autres municipalités riveraines, MRC Bonaventure	En continu		
2.3.3	Prendre les mesures pour assurer le respect des règlements adoptés par la Ville, y compris, si nécessaire, l'ajout de ressources.	Opération		En continu		
2.3.4	Réglementer la revégétalisation des bandes riveraines.	Réglementation	MRC Bonaventure	2024-2027		

AXE	D'INTERVENTION			
3	Favoriser l'amélioration de l'accessibilité ainsi que des mesures d'encadrement liées aux accès à la rivière Bo	naventure		
OBJE	I ECTIF			
3.1	Favoriser la création de nouveaux accès publics à la rivière			
ACTI	ON	Type d'action	Partenaires potentiels	Échéancier
3.1.1	Aménager le secteur des vieux ponts.	Infrastructure	MRC Bonaventure, Fondation rivière Bonaventure, Carbone riverain	En continu
3.1.2	Identifier et encadrer les terrains actuels pour le développement d'accès publics à la rivière afin de permettre tous les types d'usage à l'ensemble des citoyens de Bonaventure	Concertation	ZEC Bonaventure, Camp Bonaventure	2024-2027
3.1.3	Favoriser le développement d'ententes inter-municipales afin de favoriser l'accès public à la rivière.	Concertation		En continu
3.1.4	Évaluer l'acquisition et l'aménagement de nouveaux terrains en bordure de la rivière.	Concertation		En continu
AXE	D'INTERVENTION			
4	Adapter nos pratiques individuelles et collectives dans un contexte de changements climatiques			
OBJE	CTIF			
4.1	Prendre en considération les projections des grandes tendances hydroclimatiques dans la gestion municipale	de la rivière		
ACTI	ON	Type d'action	Partenaires potentiels	Échéancier
4.1.1	Assurer une protection des milieux humides riverains.	Mobilisation	MRC Bonaventure Comité ZIP, CEGS	En continu
4.1.2	Évaluer et identifier des options potentielles afin d'utiliser les terrains non constructibles.	Mobilisation	Conservation nature Canada, Nature Québec, SNAP	En continu

ⁱ Selon le régime transitoire et le régime permanent (MELCCFP).



POUR INFORMATION

VILLE DE BONAVENTURE 127, AVENUE DE LOUISBOURG BONAVENTURE (QUÉBEC) GOC 1E0 TÉLÉPHONE : 418 534-2313

INFO@VILLEBONAVENTURE.CA | VILLEBONAVENTURE.CA

